



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des appellations d'origine) : (41) 22 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

L'ARRANGEMENT DE LISBONNE CONCERNANT LA PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

Adhésion à l'Arrangement de Lisbonne : Pérou

1. Le 16 février 2005, le Gouvernement du Pérou a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. L'Arrangement de Lisbonne entrera en vigueur à l'égard du Pérou le 16 mai 2005.
2. L'adhésion du Pérou à l'Arrangement de Lisbonne porte à 23 le nombre d'États parties à ce traité. La liste de ces États est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.OMPI.int.

Le 22 février 2005